

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

**Assistaient à la séance :** Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

### **2010-02-03 - C - Budget Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2009**

*Rapporteur : Thierry MARCJAN*

Vu l'excédent de fonctionnement 2009 du Budget annexe Eau d'un montant de 438 947,37 € (quatre cent trente huit mille neuf cent quarante sept euros et trente sept centimes);

Vu le déficit d'investissement 2009 du Budget annexe Eau d'un montant de 86 180,61 € (quatre vingt six mille cent quatre vingt euros et soixante et un centime);

Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2009 reportés sur l'exercice 2010 pour un montant de 199 584,42 € (cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent quatre vingt quatre euros et quarante deux centimes);

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2009 du Budget annexe Eau au compte 002 pour un montant de 153 146,53 € (cent cinquante trois mille cent quarante six euros et cinquante trois centimes).**
- **d'adopter l'affectation en réserve du Budget annexe Eau au compte:**  
**-1068 pour un montant de 285 800,00 € (deux cent quatre vingt cinq mille huit cent euros).**  
**- 1064 pour un montant de 0,84 € ( quatre vingt quatre centimes)**
- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du Budget annexe Eau au compte 001 pour un montant de 86 180,61 € (quatre vingt six mille cent quatre vingt euros et soixante et un centimes).**

*PJ : Balance Générale, affectation des résultats sur 2009*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le</b> <b>Et publication ou notification le</b></p> <p>Le Président,</p>	<p><b>Le Président,</b></p>
--	-----------------------------